



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 5 - Mai 2018
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Commission Permanente
du 14 mai 2018**

COMMISSION PERMANENTE DU 14 MAI 2018

La commission permanente du conseil départemental s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 14 MAI 2018**, à **14 H 03**, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**, président du conseil départemental.

Etaient présents :

- Mmes ALTERMATT Maryse, BEAUSERT-LEICK Valérie, BILLOT Véronique, BOURSIER Catherine, CREUSOT Nicole, CRUNCHANT Sylvie, DAGUERRE-JACQUE Patricia, FALQUE Rose-Marie, KRIER Catherine, LALANCE Corinne, LASSUS Anne, LEMAIRE-ASSFELD Sabine, LUPO Rosemary, MARCHAL-TARNUS Corinne, MARCHAND Agnès, NORMAND Audrey, PAILLARD Catherine, PILOT Michèle, POPLINEAU Monique et RIBEIRO Manuela, MM. ARIES Christian, BAZIN Thibault, BINSINGER Luc, BLANCHOT Patrick, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, DE CARLI Serge, DESSEIN Jean Pierre, HABLOT Stéphane, LOCTIN Jean, MAGUIN Frédéric, MARCHAL Michel, PENSALFINI Eric, PIZELLE Stéphane, TROGRIC Laurent et VARIN Christopher

Etaient excusés :

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de Mme BALON Sylvie, MM. BAUMANN Pierre, CORZANI André, HARMAND Alde, Mme MAYEUX Sophie, MM. MINELLA Jean-Pierre, SCHNEIDER Pascal et Mme SILVESTRI Annie, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. ARIES Christian, Mmes BEAUSERT-LEICK Valérie, RIBEIRO Manuela, PILOT Michèle, MM. BLANCHOT Patrick, DE CARLI Serge, Mmes NORMAND Audrey et LUPO Rosemary, à l'exception de M. CASONI Alain, excusé

RAPPORT N° 1 - AIDES A LA PIERRE EN FAVEUR DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PUBLICS: CONVENTION POUR LE COFINANCEMENT D'UNE OPERATION DE 30 LOGEMENTS A LUNEVILLE AVEC L'OPH DE LUNEVILLE A BACCARAT

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de 100 000 € à l'OPH de Lunéville à Baccarat pour la construction de 30 logements à Lunéville,

- et autorise son président à signer la convention selon le modèle type adopté en commission permanente du 19 mars 2018.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 2 - AIDES A LA PIERRE - PROLONGATION OPAH DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE PONT-A-MOUSSON

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n° 1 à la convention OPAH signée le 05/06/2015 entre le département de Meurthe-et-Moselle et la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson,

- et autorise son président à le signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 - LOGEMENTS DANS LES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue le logement au sein du collège Vincent Van Gogh à Blénod-les-Pont-à-Mousson selon la proposition du conseil d'administration présentée dans le rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 - CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS AU COLLEGE HAUT DE PENOY DE VANDOEUVRE-LES-NANCY - AVENANT

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant à la convention de fourniture des repas au collège Haut de Penoy de Vandœuvre-lès-Nancy par le CROUS,

- et autorise son président à le signer au nom du département

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 5 - RENOUVELLEMENT CONVENTIONS : RESTAURATION CUSTINES-FROUARD-LIVERDUN

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer, au nom du département, les avenants aux conventions initiales pour l'année 2018.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 6 - CONVENTION CAF

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer, au nom du département, la convention CAF pour la période 2018-2019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 7 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX DANS LES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :
 - Dotation pour travaux urgents : Opération P 343 O 010 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS - DOTATIONS COMPLEMENTAIRES

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue au collège de la Craffe de Nancy une dotation complémentaire de 21 470 euros,
- attribue au collège Louis Marin de Custines une dotation complémentaire de 10 534 euros,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P344 - Opération O001 - Enveloppe E01.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 9 - CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION DU COLLEGE FERDINAND BUISSON - SOLDE 2017 ET CONVENTION 2018 -

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de fonctionnement de la demi-pension du collège Ferdinand Buisson de Thiaucourt pour l'année 2018,
- attribue la somme de 97 608 € au syndicat intercommunal pour l'enseignement du 1^{er} cycle de Thiaucourt. Cette somme étant détaillée de la manière suivante :
 - o 33 308 € au titre du solde de la convention 2017,
 - o 64 300 € au titre de la convention 2018,
- précise que les sommes nécessaires seront prélevées sur le programme P344, opération O006, enveloppe E01,
- et autorise son président à signer la convention correspondante pour l'exercice 2018.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 10 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS, AMENAGEMENT DES LOCAUX

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions présentées dans le tableau joint au rapport,
- autorise son président à verser directement aux établissements concernés les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O07, Enveloppe 02.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 11 - RADIOS ASSOCIATIVES LOCALES

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue à chacune des radios associatives citées dans le tableau joint au rapport une subvention de 1 300 €,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme P 351, opération O016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 12 - FONDS D'INITIATIVE JEUNESSE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions suivantes :

* 1 500 € à l'association Avenir de Lunéville pour l'action « Aux stades, citoyens ! » édition 2018,

* 6 000 € à l'UFCV Alsace Lorraine pour l'action Handiloisirs 54,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 017 FIJ départemental.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 13 - AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue à l'association sportive Grand Nancy Volley Ball (GNVB) la subvention correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 10 000 € seront prélevés au budget P 361 E01 O010.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 14 - FONDS D'AIDE A LA REHABILITATION DES CENTRES DE VACANCES ET A L'EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF DES ASSOCIATIONS

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

1 – attribue les subventions suivantes :

* 3 750 € à la MJC Bazin à Nancy pour la conception et la réalisation d'un gradin modulable et d'une plateforme de scène,

* 1 479 € à la MJC de Marbache pour l'acquisition de praticables de scène,

- précise que les sommes correspondantes seront prélevées sur l'imputation budgétaire Programme 351, Enveloppe 17, Opération 022,

2 - attribue 1 535 € à l'association Saint-Paul d'Essey-lès-Nancy pour des travaux de remise en état de la grande salle de bains de la colonie et l'achat de 40 matelas,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 1 535 € seront prélevés sur l'imputation budgétaire Programme 351, Enveloppe 17, Opération 011.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 15 - AIDES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives et à la métropole du Grand Nancy les subventions correspondant aux indications contenues dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 19 300 euros, seront prélevés sur le P364 Manifestations, Enveloppe E01 – subventions, Opération O008 manifestations sportives.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 16 - SUBVENTION RELATIVE AU CONGRES NATIONAL DE L'ASSOCIATION GENERALE DES ENSEIGNANTS, DES ECOLES ET CLASSES MATERNELLES PUBLIQUES (AGEEM)

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de 1 000 € à l'association AGEEM, pour ses actions en lien avec la solidarité et la citoyenneté,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 321, imputation budgétaire 6574.30, subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 17 - COOPERATION INTERNATIONALE : APPUI AUX ACTEURS DE TERRAIN

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de :

- 2 000 € à l'association Les Pozoroilles,
- 2 000 € à l'association Khamsa,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur la chapitre 65, imputation 6574.048, Subvention de fonctionnement aux personnes, associations de droit privé et autres organismes privés.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 1 abstention (M. BINSINGER),
- 6 voix contre (Mmes ALTERMATT, LALANCE, LASSUS et PAILLARD, MM. BAZIN et PIZELLE),
- 38 voix pour.

RAPPORT N° 18 - CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LE PALAIS DES DUCS DE LORRAINE - MUSEE LORRAIN ET LE MUSEE DU CHATEAU DE LUNEVILLE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention-cadre de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la ville de Nancy,

- et autorise son président à la signer au nom et pour compte du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 19 - CONVENTION DE PRET D'OEUVRES ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA MAIRIE DE TOUL

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la mairie de Toul,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 20 - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA SOCIETE D'HORTICULTURE DE LUNEVILLE POUR LA CULTURE D'UNE PARCELLE DANS LES SERRES DU CHATEAU DE LUNEVILLE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la Société d'Horticulture de Lunéville,
- et autorise son président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 21 - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'UNIVERSITE DE LORRAINE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN ENSEIGNANT SUR SERVICE STATUTAIRE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Université de Lorraine pour la mise à disposition de Monsieur Didier FRANCFORT pour l'année universitaire 2017-2018,
- autorise son président à signer ce document au nom du département,
- décide de prendre en charge la mise à disposition de Monsieur Didier FRANCFORT à hauteur de 52 000 €,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur Programme P141 – Opération 0003 Enveloppe E11- NA 6218.94 Autre personnel extérieur.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 27 voix pour
- 18 voix contre (les élus du groupe « Union de la Droite et du Centre »)

RAPPORT N° 22 - MUSIQUES ACTUELLES - DISPOSITIF 54 TOUR

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde les subventions telles que décrites dans le rapport,

- Association Le Village à Bascule pour 1 483 €
- MJC Laneuveville pour 720 €
- FEP Serrouville pour 1 374 €
- SCIC Turbul'lance pour 1 764 €
- Association La Faille pour 1 358 €
- Association Trash Xylo pour 628 €

- autorise son président à signer les conventions correspondantes, au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P332-O016 Accompagnement et professionnalisation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 23 - FESTIVALS ET GRANDS EVENEMENTS

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux 10 acteurs culturels les subventions telles que présentées dans le rapport :

- 1 Le Pôle de l'Image "festival du film Italien" – VILLERUPT
- 2 S.C.I.C. Turbullance "JDM" – BULLIGNY
- 3 La Mousson d'été – PONT A MOUSSON
- 4 Aux Actes Citoyens – TOMBLAINE
- 5 Nancy Jazz Pulsations – NANCY
- 6 Biennale Internationale de l'image – NANCY
- 7 Les Rencontres Musicales en Lorraine "Nancyphonies" – NANCY
- 8 Mairie de Nancy "le Livre sur la place" – NANCY
- 9 Festival international de chant choral "Nancy voix du monde" – NANCY
- 10 Foyer Rural "Caméra des champs" – VILLE SUR YRON

- approuve les 6 conventions à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et les différents acteurs culturels :

- 1 Le Pôle de l'Image – VILLERUPT
- 2 S.C.I.C. Turbullance – BULLIGNY
- 3 La Mousson d'été – PONT A MOUSSON
- 4 Aux Actes Citoyens – TOMBLAINE
- 5 Nancy Jazz Pulsations – NANCY
- 6 Mairie de Nancy – le Livre sur la place – NANCY

- autorise son président à signer ces conventions au nom et pour le compte du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P333 Opération 006 - Festivals et grands événements.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 24 - ASSOCIATION LATITUDES 5.4

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de 1 500 € à l'association Latitude 5.4,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P333 – O009 Compagnies de Théâtre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 25 - COMPAGNIE TOUT VA BIEN - DASAT ARTISTIQUE THEATRE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue pour l'année 2018 à la compagnie Tout Va Bien, dans le cadre de la mise en œuvre d'un Dispositif d'Accompagnement par un Service d'Aide par le Travail – DASAT artistique théâtre, une subvention d'un montant de 5 000 €,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur :

*l'imputation budgétaire P333 – O009 Compagnies de Théâtre à hauteur de 3 000 €,

* ainsi que sur l'imputation budgétaire P431 – O005 subventions associations PH à hauteur de 2 000 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 26 - FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES - FCPE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de 3 000 € à la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de Meurthe-et-Moselle – FCPE 54,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P346 - O006 Education artistique.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe « Union de la Droite et du Centre » déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

RAPPORT N° 27 - MEMOIRES - COMITE D'ORGANISATION DU CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de 4 000 € au comité d'organisation du concours national de la résistance et de la déportation, au titre de l'édition 2018,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P332 – O017 Mémoires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 28 - CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 29 - CTS - INVESTISSEMENT - APPUI AUX PROJETS TERRITORIAUX
- TERRITOIRE DE BRIEY**

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O002

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 30 - CTS - INVESTISSEMENT - SOUTIEN AUX COMMUNES FRAGILES
- TERRITOIRE DE BRIEY**

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E03 - opération O002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 31 - CTS - INVESTISSEMENT - APRES-MINES - TERRITOIRE DE
BRIEY**

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E05 - opération O002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 32 - CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- approuve la convention de gestion 2018-2020 à passer entre le conseil départemental et l'association « Mosaïque »,
- approuve la convention financière 2018 passée entre le conseil départemental et l'association « Pays Terres de Lorraine »,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O003.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 33 - CTS - INVESTISSEMENT - APPUI AUX PROJETS TERRITORIAUX - TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E02 – opération O003.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 34 - CTS - INVESTISSEMENT - SOUTIEN AUX COMMUNES FRAGILES - TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O003.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 35 - CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- autorise son président à signer la convention pluri partenariale 2018-2021 entre le département de Meurthe-et-Moselle, le centre social Les Epis, la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle et la ville de Lunéville,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O005.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 42 pour
- 3 contre (Mmes LASSUS, PAILLARD et M. VARIN)

RAPPORT N° 36 - CTS - INVESTISSEMENT - APPUI AUX PROJETS TERRITORIAUX- TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O005.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 37 - CTS - INVESTISSEMENT - SOUTIEN AUX COMMUNES FRAGILES - TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 - opération O005.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 38 - CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE GRAND NANCY

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le rapport,
- approuve les conventions à passer entre le conseil départemental et les associations suivantes :

- Si l'on se parlait
- ASAE Francas
- EMAN
- Le buisson ardent
- Dynamo
- Pass'sport et culture
- AVEC
- REPONSE

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 39 - COMPLEMENT AU CATALOGUE TARIFAIRE DU RESEAU DEPARTEMENTAL THD

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- adopte les compléments apportés au catalogue tarifaire du réseau départemental THD.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 40 - D611.030 - RECONSTRUCTION DU PONT SUR LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN "PONT SAINT MANSUY" A TOUL. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant N° 1 correspondant à la convention administrative et financière signée le 16 janvier 2017,

- et autorise son président à le signer au nom et pour le compte du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 41 - RD 120 - PONT-A-MOUSSON - TRAVAUX COMMUNAUX REALISES SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la commune de Pont-à-Mousson,

- et autorise son président à signer au nom et pour le compte du département, la convention précitée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 42 - RD 400 - DOMEVRE-SUR-VEZOUZE - TRAVAUX COMMUNAUX REALISES SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la commune de DOMEVRE-SUR-VEZOUZE,

- et autorise son président à la signer au nom et pour le compte du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 43 - STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (SIAE)

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde les participations financières d'un montant global de **1 120 400 €** pour les six territoires suivants :

Grand Nancy : 518 500 €

* ECOVAL pour son action « Accompagnement renforcé de bénéficiaires du RSA » pour un montant de 35 000 €,

* ARS pour son chantier d'insertion « Débarras, déménagement à caractère social - 2 D » pour un montant de 20 400 €,

- * ARS pour son chantier d'insertion « Maintenance et réparations locatives » pour un montant de 13 600 €,
- * Tricot Couture Service pour son chantier d'insertion « Couture - retouches » pour un montant de 23 800 €,
- * Réciprocité pour son chantier d'insertion « Services urbains de proximité et de médiation sociale » pour un montant de 68 000 €,
- * LORTIE pour son chantier d'insertion « Maraîchage et espaces verts » pour un montant de 51 000 €,
- * FR'2i Intérim pour son action « Accompagnement renforcé de bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion » pour un montant de 15 000 €,
- * Garage Solidaire de Lorraine pour son chantier d'insertion « Mobilité - atelier réparations véhicules » pour un montant de 6 800 €,
- * Action Sauvoy pour son action « Plate-forme multi supports : bâtiment – restauration - blanchisserie » pour un montant de 88 400 €,
- * Arélia pour son action « Un SAS adapté pour réussir sont entrée dans un parcours vers une insertion durable » pour un montant de 20 400 €,
- * Id'ées Intérim C pour son action « Mise à l'emploi en intérim d'insertion de bénéficiaires du RSA » pour un montant de 18 000 €,
- * Régie de Quartier Laxou-Provinces pour son action « Propreté – espaces verts – maraîchage – second-œuvre du bâtiment » pour un montant de 51 000 €,
- * Infosel pour son chantier d'insertion « Maintenance d'ordinateurs – ateliers informatiques » pour un montant de 20 400 €,
- * Les Ecollecteurs pour son chantier d'insertion « Collecte de déchets (papier, carton) » pour un montant de 6 800 €,
- * Conduite Vers l'Emploi pour son chantier d'insertion « Centrale d'information sur la mobilité – transport à la demande – accompagnement au permis B » pour un montant de 23 800 €,
- * Croix-Rouge Insertion – Adlis pour son chantier d'insertion « Gestion des Parcs relais de la métropole du Grand Nancy » pour un montant de 10 200 €,
- * REBOND pour son chantier d'insertion « Services à la personne » pour un montant de 34 000 €,
- * REALISE Service Anne pour son chantier d'insertion « Placement extérieur (en lien avec la justice) » pour un montant de 11 900 € ;

Lunévillois : 168 400 €

- * Ines Sois Mobile pour son chantier d'insertion « Mobilité – réparations automobiles – transport à la demande » pour un montant de 6 800 €
- * Ines Insertion Zola et Lothar pour son chantier d'insertion « Maraîchage – bâtiment second œuvre - propreté » pour un montant de 54 400 €,
- * Fr'2i Intérim pour son action « Accompagner des bénéficiaires du RSA et favoriser leur embauche sous contrat de travail temporaire » pour un montant de 12 000 €,
- * Emmaüs pour son chantier d'insertion « Tri et valorisation textile – magasin de vente » pour un montant de 10 200 €,
- * SOLEFOR pour son chantier d'insertion « Bâtiment – second oeuvre » pour un montant de 20 400 €,
- * Croix-Rouge Insertion – Adlis pour son chantier d'insertion « Espaces verts – bûcheronnage - collecte et tri de papiers de bureaux » pour un montant de 30 600 €,
- * Croix-Rouge Insertion – Adlis pour son « chantier d'insertion professionnalisant au château de Lunéville : accueil, logistique, muséographie, espaces verts » pour un montant de 34 000 € ;

Terres de Lorraine : 108 800 €

- * Atelier du Savoir Fer pour son chantier d'insertion « Espaces verts – entretien bâtiment – appui aux manifestations locales » pour un montant de 13 600 €,
- * Fraternité Sud Lorraine pour son chantier d'insertion « Maraîchage – espaces verts – réparation de palettes » pour un montant de 64 600 €,
- * APIC pour son chantier d'insertion « Espaces verts – second œuvre du bâtiment – blanchisserie - mobilité » pour un montant de 30 600 € ;

Val de Lorraine : 108 800 €

- * Cultures et Partages pour ses chantiers d'insertion « Espaces verts – atelier de création de vêtements » pour un montant de 23 800 €,
- * Solidarités Nationales et Internationales pour ses chantiers d'insertion « Jardins de la solidarité, Fripfouille, Solidarités meubles, Ménages services, Petits travaux et finitions » pour un montant de 85 000 € ;

Briey : 109 300 €

- * Patch pour son chantier d'insertion « Ressourcerie – salle de vente » pour un montant de 25 500 €,
- * Ville Plurielle pour son chantier d'insertion « Epicerie sociale – service à la personne » pour un montant de 20 400 €,
- * AMIE 55 pour son chantier d'insertion « Gestion des déchets de chantier » pour un montant de 13 600 €,
- * Aide Intérim pour son action « Appui social et professionnel spécifique » pour un montant de 9 000 €,
- * Trans'Boulot pour son chantier d'insertion « Mobilité solidaire » pour un montant de 40 800 € ;

Longwy : 106 600 €

- * Trans'Boulot pour son chantier d'insertion « Mobilité solidaire » pour un montant de 23 800 €,
- * AICO pour chantier d'insertion « Bâtiment – espaces verts » pour un montant de 13 600 €,
- * AIPH pour son action « Accompagnement dans l'emploi de personnes bénéficiaires du RSA » pour un montant de 25 000 €,
- * Régie de quartier Mont-St-Martin pour son chantier d'insertion « Participation des habitants à la gestion urbaine (politique de la ville) » pour un montant de 44 200 €.

- autorise son président à signer, au nom du département, les conventions à intervenir,

- et précise que les sommes nécessaires seront prélevées sur le chapitre 017 – article 6568 – sous fonction 564 – programme 412 – opération 024 – enveloppe 18.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 44 - CONVENTIONNEMENT 2018 AVEC LES CCAS/CIAS (SUITE ET FIN)

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde au CCAS de Saint-Nicolas-de-Port une participation financière d'un montant total maximum de 9 500 € pour son action 2018 « Accompagnement des allocataires du RSA »,
- autorise son président à signer, au nom du département, la convention à intervenir (selon la convention cadre actée en session du 27 mars 2017),
- et précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 017 – article 6568 sous fonction 564 – programme 412 – opération 025 – enveloppe 18.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 45 - ACTIONS SUPPORT A L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde les participations financières présentées dans le rapport pour un montant maximum de 120 285,33 €, soit :

- * 8 988,66 € au Greta Lorraine Nord pour son action "Français Langue Etrangère" en lien avec le territoire de Briey,
- * 22 470 € à l'association CIDFF pour son action " AMVE – Modules d'apprentissage de la langue française à visée professionnelle - Image de soi " en lien avec le territoire de Longwy,
- * 4 201,67 € à l'association ALISÉS pour son action "Accompagnement budgétaire spécifique" en lien avec le territoire de Longwy,
- * 60 000 € à CAP ENTREPRISE pour son action " Médiation à l'emploi " en lien avec le territoire du Val de Lorraine,
- * 4 000 € à ECTI pour son action " Aide à l'accompagnement des créateurs d'entreprises pour les bénéficiaires du RSA " en lien avec le territoire du Grand Nancy,
- * 20 625 € à ID'EES INTERIM C pour son action « Démarche solidaire d'accès à l'emploi » en lien avec le territoire du Grand Nancy ;

- autorise son président à signer, au nom du département, les conventions à intervenir (selon la convention cadre adoptée en session du 27 mars 2017),

et précise que les sommes nécessaires seront prélevées sur le chapitre 017 - article 6568 - sous fonction 564 - programme 412 - opérations 025 et 024 - enveloppe 18.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 46 - ACTIONS 2018 DES OPERATEURS REFERENTS UNIQUES

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde les participations financières présentées dans le présent rapport pour un montant maximum de **1 006 910,36 €** soit :

- * 77 000 € à l'association ARS pour son action "Accompagnement socioprofessionnel RU-DOM" en lien avec le territoire du Grand Nancy,
- * 161 000 € à l'association ARS pour son action "Accompagnement socioprofessionnel RU" en lien avec le territoire du Grand Nancy,
- * 54 600 € au CIDFF pour son action " Objectif projet et emploi des femmes bénéficiaires du RSA" en lien avec le territoire du Grand Nancy,
- * 134 680 € à l'association ARELIA pour son action « Accompagnement socioprofessionnel » en lien avec le territoire du Grand Nancy,
- * 21 250 € à l'association REALISE pour son action « Accompagnement global renforcé » en lien avec le territoire du Grand Nancy,
- * 13 000 € à PROTEIDAE - SYNERCOOP pour son action « Accompagnement d'artistes bénéficiaires du RSA » en lien avec le territoire du Grand Nancy,
- * 21 940 € à l'association AVEC pour son action « Vand'Emploi – recruter autrement » en lien avec le territoire du Grand Nancy,
- * 162 000 € à IMAGINE pour son action « Correspondant de parcours territorialisé – accompagnement renforcé » en lien avec le territoire du Grand Nancy,
- * 22 079 € à l'association ARS pour son action "Accompagnement socioprofessionnel " en lien avec le territoire du Lunévillois,
- * 73 154 € à l'association ENTRAIDE CHOMEURS pour son action "Accompagnement socioprofessionnel " en lien avec le territoire du Lunévillois,
- * 33 264 € à l'association CIDFF de Meurthe-et-Moselle / Longwy pour son action "Mesures d'accompagnement socioprofessionnel globalisé " en lien avec le territoire de Briey,
- * 25 536 € à l'association CIDFF de Meurthe-et-Moselle / Longwy pour son action "Mesures d'accompagnement socioprofessionnel vers l'emploi " en lien avec le territoire de Briey,
- * 24 192 € à l'association CIDFF de Meurthe-et-Moselle / Longwy pour son action "Accompagnement social renforcé " en lien avec le territoire de Briey,
- * 14 000 € à l'association AMIE 55 pour son action "Accompagnement des personnes et projets non-sédentaires " en lien avec le territoire de Briey,
- * 23 671 € à l'association CIDFF de Meurthe-et-Moselle / Longwy pour son action "Accompagnement socioprofessionnel modulaire vers l'emploi " en lien avec le territoire de Longwy,
- * 10 049,03 € au GRETA LORRAINE NORD pour son action "Accompagnement socioprofessionnel des chefs de familles monoparentales " en lien avec le territoire de Longwy,
- * 8 000 € à l'association CIDFF de Meurthe-et-Moselle / Longwy pour son action "Accompagnement socioprofessionnel – accès à l'emploi" en lien avec le territoire de Longwy,
- * 23 158,33 € à l'association ALISES pour son action "Mobilisation sociale renforcée " en lien avec le territoire de Longwy,
- * 62 814 € à l'association ARELIA pour son action "Accompagnement global renforcé" en lien avec le territoire du Val de Lorraine,

* 41 523 € à l'association ARS pour son action « Dispositif sécurisation de parcours – Accompagnement socioprofessionnel » en lien avec le territoire de Terres de Lorraine ;

- autorise son président à signer, au nom du département, les conventions à intervenir (selon la convention cadre actée en session du 27 mars 2017),

- et précise que les sommes susmentionnées seront prélevées sur le chapitre 017 - article 6568 - sous fonction 564 - programme 412 - opérations 025 - enveloppe 18.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 47 - MISSION DE RECYCLAGE AGRICOLE DES BOUES DE STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES LOCALES - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la chambre départementale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- et précise que les sommes nécessaires seront prélevées sur l'AE aide à l'équipement des exploitations - P131 - enveloppe E09 - opération O001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 48 - PROJETS LOCAUX INVESTISSEMENT- BIODIVERSITE PAYSAGES

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

A – SITES LOCAUX

Opération Terres de Lorraine

- attribue une subvention d'un montant de 95 043 € à l'association Lorraine Association Nature pour des actions de restauration Trames Vertes et Bleues,

Opération Val de Lorraine

- attribue une subvention d'un montant de 15 200 € à la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson pour ses actions en régie,

B- SENTIERS DE RANDONNEES

Opération Terres de Lorraine

- attribue une subvention d'un montant de 1 484 € à l'association des Randonneurs du Saintois pour la réalisation d'outils de promotion,

C- ESPECES PATRIMONIALES

Opération Briey

- attribue une subvention d'un montant de 2 250 € au Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage,

Opération Part Départementale

- attribue une subvention d'un montant de 10 000 € au pôle lorrain du futur conservatoire botanique national nord-est.

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP biodiversité paysage du programme 251 – E29 - AP ENS 2016-2021, opérations O043 Terres de Lorraine, O047 Part Départementale et O042 Briey.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 49 - CITE DES PAYSAGES - PARTENARIAT ENTRE LA FEDERATION FRANÇAISE DES PAYSAGES ET LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la Fédération Française des Paysages dans les conditions décrites dans le rapport,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- attribue une subvention d'un montant de 4 000 € à la Fédération Française des Paysages,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P258O001 Subventions cité des paysages, Enveloppe E02.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 50 - CITE DES PAYSAGES - PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION STAN ELEVAGE ET LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association Stan Elevage dans les conditions décrites dans le rapport,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- attribue une subvention d'un montant de 2 600 € à l'association Stan Elevage,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P258O001 Subventions cité des paysages, Enveloppe E02.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 51 - MODIFICATION DU PERIMETRE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE PEXONNE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 51 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide de modifier le périmètre de l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de PEXONNE (inclusion de la parcelle B 294) avec extension sur les communes de FENNEVILLER, NEUFMAISONS et VACQUEVILLE,

- et précise que cette délibération sera affichée pendant quinze jours au moins à la mairie de PEXONNE et en mairies de FENNEVILLER, NEUFMAISONS et VACQUEVILLE. Elle sera insérée au recueil des actes administratifs du Département et de l'Etat dans le département (R. 121-22 et R. 121-23),

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 52 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FIPHFP

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve les termes du renouvellement de la convention entre le département de Meurthe-et-Moselle et le FIPHFP pour la période 2018-2020,

- et autorise son président, ou son représentant légal, à signer ladite convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 53 - SUBVENTION MEURTHE-ET-MOSELLE FOOTBALL ASSOCIATION (MMFA)

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de 1 000,00 € à Meurthe-et-Moselle Football Association,
- et précise que la somme nécessaire sera prélevée sur l'imputation budgétaire chapitre 65 – article 657401 – sous fonction 0202.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 54 - RD 191 - TOUL - REMISE DE PARCELLE PAR L'ETAT AU DEPARTEMENT

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 54 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le transfert de propriété à titre gratuit de la parcelle cadastrée AL 102 à Toul d'une contenance de 119 m², entre l'Etat et le département de Meurthe-et-Moselle, mentionné dans le rapport,
- décide le classement dans le domaine public départemental après acquisition,
- et autorise son président à signer tous les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 55 - RD 913 - CEINTREY - CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX SUR OUVRAGES D'ART

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 55 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la commune de Ceintrey, autorisant cette dernière à réaliser des travaux de mise en peinture et d'entretien d'ouvrages d'art, conformément au présent rapport,
- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 56 - TITRE PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE LA SOCIETE D'HORTICULTURE DE LUNEVILLE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 56 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la mise à disposition à titre gratuit, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, d'un espace de 120 m² situé dans les serres du château de Lunéville, d'une parcelle de 1200 m² située dans le jardin des serres et de l'espace pédagogique du château, au profit de l'association « société d'horticulture de Lunéville »,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 57 - COLLEGE DE VEZELISE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR ACCES AU CHANTIER

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 57 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de mise à disposition gracieuse, de l'emprise de 2500 m² environ à prendre dans les parcelles appartenant à la commune de Vézelize cadastrées section ZE n°247, 248, 249, 253, 254, 255, 266 et 284, afin de permettre l'accès au chantier de reconstruction du collège Robert GEANT de Vézelize diligenté par le département et d'organiser les modalités d'accès au collège pendant ce chantier,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 58 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A PONT-A-MOUSSON AU PROFIT DU SDIS

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 58 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de mise à disposition à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le service d'incendie et de secours, portant sur 102 m² de locaux situés 490 avenue du Bois le Prêtre à Pont-à-Mousson, à titre gratuit, précaire et révocable, à compter du 1^{er} juin 2018 pour une durée de trois ans, les charges en eau et chauffage étant refacturées annuellement au SDIS suivant les m² occupés, les frais de ménage fixés à 5 heures par semaine étant facturés trimestriellement,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Lors du vote correspondant, M. BRUNNER déclare ne pas participer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 59 - ACQUISITION DE TERRAIN SUR LA COMMUNE D'AVILLERS

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 59 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'acquisition à titre gracieux par le département sur la commune d'Avillers, de la parcelle cadastrée ZB 56 d'une contenance de 444 m²,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 60 - VENTE DE TERRAIN SUR LA COMMUNE DE LAMATH

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 60 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la cession à titre gratuit de la parcelle départementale C 324 d'une superficie de 132 m², sise sur la commune de Lamath, au profit de la commune de Xermaménil, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 61 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 61 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le projet de convention ci-joint relatif au groupement de commandes entre le département de Meurthe-et-Moselle et la MDPH concernant des mises en concurrence communes pour les marchés d'acquisition de véhicules et de prestations d'entretien des véhicules,

- et autorise son président à signer la convention de groupement de commandes, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 62 - SUBVENTION DE LA MANIFESTATION "LES 24H DES IUT INFORMATIQUE"

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 62 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise le versement d'une de 500 € à l'association ASSIDUT INFO afin de contribuer à une organisation optimale de la manifestation « Les 24h des IUT Informatique » du 25 et 26 mai prochain,

- autorise son président ou son représentant, à signer tous documents se rapportant au versement de cette subvention, au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P 351 (informatique et système d'information) E05 – Ooo1.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance es levée à 14H19.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le **LUNDI 11 JUIN 2018** à 14h00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN

Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du

Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

48, Esplanade Jacques Baudot

54000 - NANCY

